

# Dix ans de prison pour des mutilations au sabre

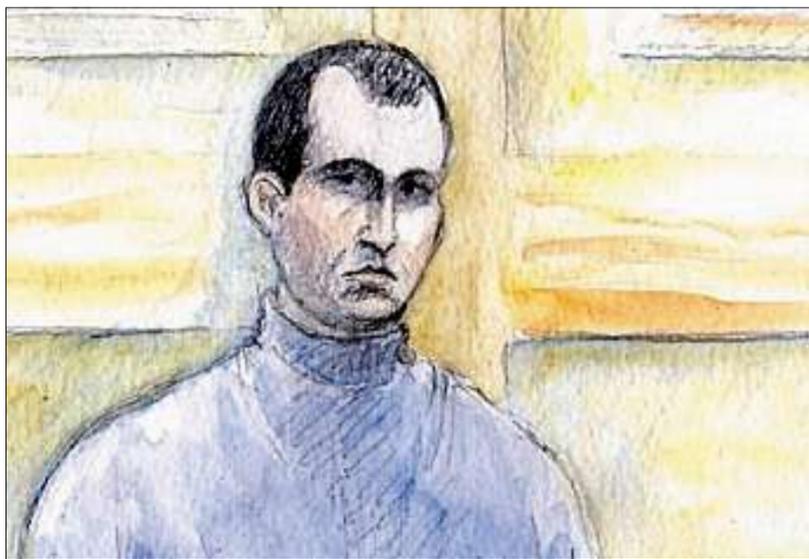
**Assises** | Dahou Ferhaoui avait grièvement blessé et mutilé l'un de ses voisins au soir du 30 juin 2011, rue de la Mouneda.

C'est entendu. En ce mois de juin 2011 dans cette résidence du 30 rue de la Mouneda, proche du CHU, l'ambiance n'était ni à la fête ni à la collation entre les voisins. Le climat y était plutôt tendu. La présence de Dahou Ferhaoui n'y était pas étrangère. Des soupçons sur son intégrité psychique, certains des habitants en sont posés. Ils se sont malheureusement confirmés. Lorsque, armé d'un katana, l'intéressé a grièvement blessé cet étudiant en dentaire. Lui sectionnant l'index gauche et lui mutilant deux autres doigts d'un coup de lame portée avec ce sabre japonais. Tout cela pour une cigarette refusée. Ou en réponse à d'improbables visions nourries par le chaos occupant son esprit.

**« Un jour, il va sortir. Le voulez-vous comme voisin pour vous, vos enfants ? »**

**L'avocat général Magnier**

Le geste aussi d'un homme « égocentrique, intolérant à la frustration, ayant développé un sentiment de persécution », estime l'avocat général Magnier. Voyant en l'accusé, « une grenade dégroupillée, une bombe avec sa mèche ». Et de soutenir : « Ma conviction est que sa route crociera à nouveau celle de la justice. » Interpellant enfin les jurés : « Un jour, il va sortir. Le voulez-vous comme voisin pour vous, vos enfants, vos petits-enfants ? » Un risque quanti-



■ Ferhaoui? « Une grenade dégroupillée », pour l'accusation. Croquis d'audience A. CHAMPSAUR

fié par le magistrat à l'endroit de ce ressortissant d'origine algérienne. Soit treize années de réclusion, assortie d'une interdiction définitive du territoire. Treize fois non ! Le coup de Ferhaoui n'était pas volontaire ! « Il a voulu lui faire peur mais pas le toucher intentionnellement ! », soutient mordicus M<sup>e</sup> Dumont en défense. Et pour lequel le geste de son client est intimement lié à ses troubles. Tant psychologiques que psychiatriques. L'auxiliaire regrettant « les rapports des expertises pas satisfaisants. Car ils ne sont pas allés au bout des choses ». Certes. Et de poursuivre plus avant : « Moi, je dis

que l'on ne peut pas condamner des fous, des demi-fous. C'est l'honneur de notre justice de ne pas condamner des gens pas bien dans leur tête. Et Dahou Ferhaoui n'est pas bien dans la sienne ! Il est malade ! »

Allant plus loin (trop ?) encore : « La victime a participé, par une erreur d'appréciation, à son drame. » Chose certaine en revanche : hier en fin de journée, Dahou Ferhaoui a été condamné à dix années de prison. Sans interdiction du territoire comme l'avait réclamé l'accusation.

**JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ**  
jfcodomie@midilibre.com

## « Une main qui vous ressemble un peu »

« Cette main qui le trahit chaque jour davantage. Une main qui vous appartient un peu monsieur Ferhaoui. Que vous avez créée. Froide comme vous et difficile à supporter. » Mais aussi : « Des doigts tranchés, une main mutilée et les ailes brisées. » Hier en fin de matinée, M<sup>e</sup> Soulié a rappelé, une à une, les terribles conséquences du geste de l'accusé à l'endroit de son client. Un étudiant brillant, venu du Maroc. Qui décrochera certainement cette année son diplôme de chirurgien-dentiste.

Une profession, une passion qu'il n'aura certainement jamais le bonheur d'exercer. Tout cela à cause du geste fou « d'une bombe humaine menaçante. Vous l'avez massacré, piégé comme le pire des lâches. Soignez-vous, sinon on peut légitimement se demander : "À qui le tour ?" ». L'avocate voyant Ferhaoui comme « quelqu'un d'intelligent, de pratique aussi ». Qui a choisi comme système de défense « l'adaptation, la reconstruction de la vérité ».



■ M<sup>e</sup> Valérie Soulié, conseil de l'étudiant en dentaire, mutilé. J.-F. C. CoDo

## Ils avaient attaqué un couple à son domicile

**Enquête** | L'agression a eu lieu à Lansargues, en octobre 2013.

Le 23 octobre dernier, un couple de Lansargues a été attaqué violemment à son domicile. Cagoulés, porteurs d'une arme de poing, trois individus s'en sont pris physiquement aux deux quinquagénaires. Ils les ont notamment frappés à coups de crosse de fusil, provoquant de nombreuses ecchymoses et contusions. Puis ils se sont enfuis en volant deux fusils qui se trouvaient dans la maison. Visiblement à défaut d'y avoir trouvé autre chose. C'est grâce à une enquête minutieuse, faite de recouplements et d'auditions, dirigée par la Brigade de recherches de Lunel avec l'assistance de la Brigade territoriale de Mauguio, que les individus ont été

identifiés et finalement interpellés, le 8 avril. Placés en garde à vue, tous trois ont reconnu les faits. Présentés à une juge d'instruction puis au juge des libertés et de la détention, ils ont fait l'objet d'un mandat de dépôt après leur mise en examen, en raison de la gravité des faits.

**Trois hommes en prison**

Ces trois jeunes hommes âgés de 24, 25 et 26 ans, tous issus du canton de Mauguio, ont donc pris la direction de la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone. Les faits qui ont été retenus contre eux sont ceux de vol sous la menace d'une arme.

**CAROLINE FROELIG**  
cfroelig@midilibre.com

### FAITS DIVERS

#### A 9 Accident : un motard blessé

Un accident s'est produit hier, vers 21 heures, sur l'A 9 à hauteur de Montpellier. Un homme, âgé de 72 ans, aurait perdu le contrôle de sa moto pour des raisons encore indéterminées. Les secours l'ont transporté aux urgences de l'hôpital Lapeyronie. La circulation a été perturbée puisque deux voies ont été immobilisées.

visage dissimulé par une capuche. Il a brandi une arme de poing, menaçant les employés pour se faire remettre la caisse. Il s'est enfui avec un butin dont le montant est en cours d'évaluation. La brigade criminelle de la sûreté départementale a été saisie.

#### Mosson Sa mère lui refuse de l'argent, il la frappe

Un Montpelliérain âgé de 19 ans a été présenté devant le tribunal correctionnel, en comparution immédiate, hier après-midi pour avoir levé la main sur sa mère. La scène s'est déroulée vendredi, en début de soirée, dans le secteur du Grand Mail à La Mosson. Il a demandé de l'argent à sa mère qui a refusé. Furieux, il a commencé à la frapper au visage avant de s'en prendre à son beau-père qui tentait d'intervenir... Il s'est enfui en brisant une fenêtre avant d'être interpellé.

#### Bld de Strasbourg Un braqueur solitaire attaque le supermarché

Les policiers du commissariat central ont été saisis d'une affaire de braquage survenue vendredi soir du côté du boulevard de Strasbourg. Peu avant 22h, juste avant la fermeture du supermarché Carrefour City, un individu a pénétré dans le commerce, le

**Midi Libre chaque matin dans ma boîte aux lettres\* pour 24,99 €\*\* seulement !**



- Je ne règle rien aujourd'hui.
- Le paiement s'effectue par prélèvement automatique le 5 de chaque mois.
- Au bout d'un an, je continue à bénéficier d'une remise de 3%.

**-25%**  
Jusqu'à 100 € d'économie

Avec mon abonnement, je garde l'esprit libre !

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

09A09945

**Par courrier** Coupon à retourner à Midi Libre Abonnements 34438 St-Jean de Védas cedex

**En ligne sur** [midilibre.fr](http://midilibre.fr) Rubrique : Découvrez nos offres Site sécurisé

Réservé aux particuliers

**Midi Libre**

Offre valable pour un 1er abonnement souscrit avant le 31/04/2014. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Celles-ci pourront être cédées à des tiers sauf si vous cochez la case contraire. \*Portage matinal ou livraison par les services postaux selon accès à votre boîte aux lettres. \*\*0,75€ du lundi au samedi au lieu de 1€ et 1,28€ le dimanche au lieu de 1,70€, soit en moyenne un prélèvement de 24,99€/mois au lieu de 33€. Tarifs étrangers et TOM, nous consulter.

## Concours photos Reflets d'Escale



Déposez vos photos du 15 au 30 avril sur

**Midilibre.fr**

Modalités et règlement dans la rubrique Jeux et Invitations

**A gagner : 1 TV LCD**  
Des abonnements numériques à Midi Libre



**Midi Libre**

TEDDY SMITH

FACTORY

**LIQUIDATION TOTALE AVANT FERMETURE DÉFINITIVE\***

du 16 avril au 14 juin 2014

School Rag TEDDY SMITH KIIMATCH

**TEDDY SMITH FACTORY MONTPELLIER**  
ZAC DU FENOUILLET - LES GALINES - 34470 PEROLS  
04 67 17 05 56

LUNDI 14H-19H / DU MARDI AU SAMEDI 10H-19H